45e ANNEE. — N° 149

VENDREDI 29 DÉCEMBRE 1905.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

*Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.*

**Abonnements**

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| CAHORS ville | » | » | 8 fr. |
| LOT et Départements limitrophes | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| Autres départements | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

**Rédaction & Administration**

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

**Publicité**

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES

# CANDIDATS RADICAUX

Quatre des candidats à l'élection sénatoriale se présentent avec un programme radical.

Ce programme étant celui qui est soutenu dans ces colonnes, le *Journal du Lot* estime qu'il appartient aux délégués seuls de faire un choix.

Nous recommandons donc, au même titre, les candidatures de

**MM. COCULA**
**COSTES**
**PAULIAC**
**TALOU**

## A propos de la Conférence

Cette conférence marocaine effraie un peu l'opinion publique. On s'explique mal ces appréhensions. Ce qui devrait au contraire rassurer les plus alarmés c'est la perspective d'une consultation internationale où seront librement et, espérons-le, loyalement discutés les intérêts et les droits que heurtait une indécision trop prolongée. Lorsqu'une tension se manifeste dans les relations de deux puissances, tout danger semblerait immédiatement écarté si les parties adverses consentaient à une conversation diplomatique en présence des tiers. Il n'est pas douteux que si, au début du conflit russo-japonais, le gouvernement de Pétersbourg avait provoqué la réunion d'un tribunal arbitral, la Mandchourie n'eût pas assisté aux carnages qui l'ensanglantèrent. La conférence de Paris que l'amiral Fournier a présidée avec autant de fermeté que de compétence, a évité un dénouement tragique que les moins craintifs pouvaient redouter, lors de l'incident de Hull. N'alléguons pas l'insignifiance de cette affaire. Les plus graves calamités ont souvent résulté de causes dérisoires. Ne nous demandons pas si l'Allemagne veut ou ne veut pas la guerre. Les hommes politiques les plus renseignés de Berlin seraient peut-être incapables de résoudre une question dont la solution appartient à M. de Bulow, seul. Admettons cependant, comme nous l'avons entendu affirmer, que, dès le début de la querelle de Tanger, le gouvernement impérial n'aurait pas poursuivi d'autre but. Il faudrait alors reconnaître qu'il a appliqué avec une insigne maladresse le programme qu'il développait Guillaume II, il y a neuf mois, pouvait profiter de notre désarroi, de notre effarement en tournant immédiatement contre nous l'armée qu'il venait de poser avec fracas dans la balance chérifienne. Notre stupeur primitive eut encouragé son succès. De plus, le Kaiser eut semblé à ses propres yeux s'ériger en champion de l'Europe lésée et coalisée. Or, la chancellerie allemande nous convia à des négociations. La France ressaisie examina plus froidement le danger qui la pouvait menacer. Et le projet de la conférence est né de l'initiative même de l'Allemagne. Toutes les puissances intéressées seront interrogées. L'Angleterre s'exprimera pour nous. L'Espagne souscrira à nos arguments. Et l'Italie, alliée d'un plaideur, intime amie de l'autre, s'emploiera très activement à prévoir tous les malentendus. Notre politique marocaine sera-t-elle condamnée. Nous nous inclinerons devant la sentence rendue. Et la modération de nos revendications, comme l'a très judicieusement fait remarquer M. Rouvier, doit rendre cette éventualité fort peu probable. La diplomatie européenne ratifiera-t-elle au contraire notre programme de demain. La France se sentira d'autant plus à l'aise pour l'exécuter, que l'Allemagne aura adhéré au vote. N'oublions pas que l'unanimité des suffrages est nécessaire à la validité des décisions qui seront prises. On imagine difficilement le Kaiser contestant au lendemain de la conférence les résolutions formelles des puissances. Une déclaratiou de guerre, provoquée par un incident analogue, ne constituerait-elle pas comme un acte de rebellion envers les volontées exprimées ?

Ces quelques observations suffiront à montrer que la conférence prochaine n'est pas une étape périlleuse. C'est cette étape qui nous préservera des écueils que nous ménageait la route épineuse de Tanger.

## La révolution en Russie

### L'Emeute à Moscou

La situation à Moscou est très critique et compliquée encore par de nombreux incendies. Le conseil des députés ouvriers de Saint-Pétersbourg a décidé la continuation de la grève et des mesures énergiques contre les chemins de fer, les usines et fabriques refusant d'adhérer au mouvement.

Lorsque 300 miliciens révolutionnaires sont arrivés lundi matin, vers onze heures, par un train spécial, de Pérovo, station du chemin de fer de Moscou à Kazan, 2,000 ouvriers en grève, parmi lesquels il y avait quelques centaines de miliciens révolutionnaires, se sont rassemblés dans le dépôt des machines de la gare du chemin de fer de Kazan ; ils se sont emparés d'un magasin de vivres situé dans le voisinage et ont tiré sur les troupes qui étaient postées près de la gare.

Les troupes ont alors canonné les insurgés, vers une heure de l'après-midi ; le bâtiment où était le magasin des vivres a été détruit par les flammes.

Les révolutionnaires ont tiré pendant ce temps-là des ateliers du chemin de fer de Yaroslav sur la gare du chemin de fer Nicolas, qui est située à proximité du bâtiment incendié. Un détachement de grenadiers, qui était monté sur le toit de la gare, a répondu au feu des insurgés.

Les gares de Liouberty et de Pérovo où flotte le drapeau rouge, sont aux mains des révolutionnaires.

### En Pologne

La grève des postes et télégraphes est terminée, les grévistes ayant accepté les conditions du gouvernement. Les télégraphistes ont repris le travail, mais les bureaux de poste sont encore fermés en raison des fêtes de Noël.

Le gouverneur militaire intérimaire a interdit la vente des journaux dans les rues, les chants patriotiques et révolutionnaires, les cortèges, les réunions, les excitations à la grève et la fermeture des boutiques sous peine de trois mois de prison et 3.000 roubles d'amende. Il a averti les boutiquiers que ceux qui enlèveraient les emblèmes et insignes russes de leur devanture seraient punis d'une amende de 3.000 roubles et de la fermeture de leur établissement.

## Manifestation républicaine à Agen

De notre correspondant :

M. Fallières, désigné par de nombreux républicains comme leur candidat à la Présidence, va, avec ses collègues, MM. Chaumié et Giresse, se porter à nouveau candidat aux élections sénatoriales du 7 janvier.

Or, comme en fait, son entrée à l'Elysée est entièrement soumise au résultat du vote des délégués de Lot-et-Garonne et que, sans nul doute, toutes les prérogatives attachées à cette haute fonction d'Etat, retomberont en pluie d'or sur l'heureux pays, père du premier citoyen français, il semble que toutes les voix des délégués républicains du Lot-et-Garonne doivent et vont se porter unanimement sur un nom, Fallières.

Pas du tout ! Nul n'est prophète dans son pays !

Par des manœuvres peu habiles, le parti républicain se disloque en face d'un intérêt commun et, par cette scission inopportune, rend très aléatoire la réélection au Sénat de son président actuel. On lui reproche d'être trop modéré, oubliant vite l'attachement de ce grand honnête homme pour la République et son dévouement à la cause de la liberté et du progrès.

Devant ces hésitations, des membres influents du parti radical du Lot-et-Garonne résolurent de porter le litige au grand jour et de reformer cette union républicaine si nécessaire aux intérêts généraux.

Un congrès radical-socialiste fut organisé auque lont assisté, dimanche dernier, des hommes bien connus, le général André, Pelletan, Albert Sarraut, Mascurau, sénateur du onzième arrondissement, et le docteur Symian, ami politique de Sarrien.

Après un début, que les interruptions rageuses et continuelles de quelques réactionnaires égarés rendaient pénible pour l'orateur, Pelletan, ayant fait taire ces hurlements rauques de dépit, peut, enfin, aux applaudissements frénétiques d'une salle enthousiaste, dévoiler toutes les machinations que la rouerie de Doumer ne se lasse de mettre au service de son ambition et montrer tout le danger qu'il y aurait pour les républicains du Lot-et-Garonne à se séparer au moment même où le suprême assaut va être tenté par la Réaction. « N'affaiblissez pas le candidat de tous les républicains à la Présidence de la République ; méfiez-vous de ceux qui se disent plus radicaux que vous et qui servent peut-être une cause infâme. »

Les cris de « Vive Pelletan ! à bas Doumer ! » accueillent ces dernières paroles.

M. Lagasse, organisateur de la Fédération radicale, demande ensuite aux délégués de mettre à exécution, le 7 janvier, les principes qu'au nom de tout le parti radical Pelletan vient de leur exposer, et il convie tous les éléments républicains à resserrer leur union en face des agissements honteux de la réaction.

Au banquet, magistralement servi dans les salles de l'hôtel Bonneville, à 250 convives, le général André, Pelletan, Albert Sarraut, Symian, Lagasse et M. Delpech prennent la parole, vigoureusement acclamés, et sont l'occasion d'une manifestation républicaine vraiment indescriptible.

En somme, journée politique qui, assurément bientôt, portera ses fruits.

## Les Enfants Trouvés

Le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux l'excellente circulaire suivante :

« M. le directeur de l'Assistance publique m'a signalé que des officiers de l'état civil inscrivent aux registres sous un vocable unique à forme de prénom, les enfants trouvés ou nés de parents inconnus qui leur sont présentés. Une telle pratique est de nature à causer à ces enfants un grave préjudice en révélant en toute occasion leur origine illégitime ; elle n'est du reste pas conforme aux intentions du législateur qui, énumérant dans l'article 58, paragraphe 2 du Code civil les mentions à insérer au procès-verbal dressé lors de la remise de l'enfant trouvé à l'officier d'état civil, a prescrit que des noms lui seraient donnés.

» Je vous prie d'appeler l'attention des officiers de l'état civil de votre ressort sur cette disposition — qui doit être appliquée par raison d'analogie aussi bien aux enfants nés de parents inconnus qu'aux enfants trouvés — et de les invlter à attribuer désormais à tous ces enfants un ou plusieurs prénoms et un nom patronymlque.

» En ce qui concerne le choix de ce dernier, une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 30 juin 1812 contient à l'adresse des maires des instructions fort judicieuses qu'il importe de rappeler. Vous recommanderez, en conséquence aux officiers de l'état civil de ne jamais perdre de vue que les noms attribués par eux sont susceptibles d'être portés par plusieurs générations et qu'il convient de les choisir de telle sorte qu'ils ne puissent être pour leurs titulaires une cause de difficultés, de déboires ou d'ennuis.

» Les noms ne devront donc ni évoquer l'origine de l'enfant, ni appartenir à une famille de la commune, ni pouvoir être confondus avec un prénom, ni attirer l'attention par leur bizarrerie, ni prêter au ridicule.

» J'attache un intérêt particulier à ce que les prescriptions ci-dessus soient strictement suivies. Je vous prie de leur donner dans votre ressort toute la publicité nécessaire, d'inviter enfin vos substituts à s'assurer de leur observation et à vous en rendre compte lorsqu'ils procéderont à la vérification des registres de l'état civil.

J. CHAUMIÉ. »

## Les dignités ecclésiastiques de M. Loubet

Jamais la gloire catholique, apostolique et romaine de M. Loubet, n'est apparue plus éclatante que depuis le vote de la séparation. Nous eûmes d'abord la surprise d'apprendre que le chef d'Etat français était chanoine honoraire de Saint-Jean-de-Latran, mais qu'il ne le serait plus ; puis qu'il était chanoine de la collégiale de Saint-Georges, de Nancy, et qu'il le demeurerait probablement.

Une dernière indication nous parvient : M. Loubet est encore premier chanoine de la cathédrale du Mans, et cela, en vertu d'une institution qui remonte à Henri IV. Cette dignité est, en effet, inhérente à celle du chef de l'Etat, et, comme les anciens rois de France, M. Loubet est, de droit, membre du chapitre de Saint-Julien du Mans.

L'acte le plus ancien que l'on connaisse, où les rois de France aient énoncé cette qualité, date de Charles V mais l'origine du canonicat royal du Mans doit remonter à une époque plus reculée.

Lorsque Louis XI entra au Mans en 1467, le clergé alla processionnellement le recevoir aux portes de la cité. Il se rendit à la cathédrale, où il fut revêtu du surplis, de la chape et de l'aumusse, et occupa comme premier chanoine, la première place du chœur. Le cérémonial fut le même en 1487, pour Charles VIII, et en 1499, pour Louis XII.

Bien que les jours lui soient comptés, M. Loubet pourrait, peut-être, s'offrir le voyage du Mans, pour juger de l'effet produit par la loi récente sur le Chapitre de Saint-Julien.

## INFORMATIONS

### Un Livre blanc

On annonce au Vatican comme imminente la publication du Livre blanc du Saint-Siège, dont on donne l'analyse suivante :

Il est en italien, mais il en est publié en même temps une traduction française officielle.

C'est un volume de trois cents pages in-8°. Le titre est : « La séparation de l'Eglise et de l'Etat en France, exposé et documents » ; il y a, en effet, deux parties :

La première est un exposé en neuf chapitres et un appendice.

La deuxième comprend quarante-sept documents parmi lesquels un grand nombre encore inédits, par exemple une lettre de Léon XIII à M. Loubet du 23 mars 1900, avec la réponse du président ; une autre de Pie X au même avec la réponse ; un long memorandum de la secrétairerie d'Etat sur le *nobis nominavit*, les notes échangées sur les nominations d'évêques et l'entente préalable, le texte exact des notes et protestations concernant le voyage à Rome de M. Loubet, etc., etc.

L'objet précis et l'esprit du Livre blanc sont indiqués dans une courte préface : le Saint-Siège a uniquement pour but de démontrer que ce n'est pas à lui que revient la responsabilité de la rupture et de la séparation.

Le Livre blanc se termine par des considérations sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient qui constituent comme un appendice du livre.

### Les conventions commerciales de la Suisse

Le conseil des Etats a approuvé les quatre conventions commerciales.

L'accord provisoire avec la France est considéré généralement comme défavorable à la Suisse et comme n'étant justifié que par l'espoir d'obtenir un traité durable plus favorable.

### Contre la grêle

M. Ruau, ministre de l'agriculture, a réuni, sous la présidence de M. Violle, membre de l'Institut, la section du comité d'études scientifiques chargée d'étudier la question des tirs contre la grêle.

Cette section a décidé de prier le ministre de l'agriculture de bien vouloir organiser en 1906, par les soins de son administration, dans certaines régions où les chutes de grêle sont fréquentes, et où la défense contre ce fléau est actuellement pratiquée, un contrôle très précis de la marche des orages et des effets qu'ils produisent.

La section a en outre prié M. Violle de continuer les études qu'il a entreprises et de dresser un programme des expériences scientifiques qui pourraient être effectuées l'année prochaine sous sa direction à l'effet de déterminer la valeur comparative des différents procédés de tir contre la grêle jusqu'à présent mis en usage.

### Emission de nouveaux timbres

Le gouvernement américain a décidé l'émission aux Philippines d'une nouvelle série de timbres-poste qui dénote la bonne intention de contenter tout le monde et son père. Ces timbres seront, en effet, à l'effigie des personnages suivants :

Mac-Kinley, Franklin, Lincoln, Washington, général Lawton, amiral Sampson, Américains ; Magallones, Legazpi et Carrado, Espagnols ; Rizal, Philippin. Enfin, deux de ces timbres porteront l'écu des Philippines et la vue du volcan Maglou.

### Scandales coloniaux

Quelques journaux publient de graves accusations contre le commandant Frèrejean, chargé de rechercher les assassins de M. Coppolani, qui fut tué, on s'en souvient, à Tijikja, par un parti de Maures dissidents ; il mit à la torture un certain nombre de Maures qui refusaient de lui révéler où se trouvaient les meurtriers ; ceux-ci, persistant à ne pas répondre, il décida d'en faire exécuter un certain nombre par ses tirailleurs. Les victimes, déjà à moitié assommées à coups de crosse de fusil, furent achevées à coups de bâton, à coups de botte ou pendues.

M. Roume a renvoyé le commandant Frèrejean devant un conseil de guerre. Cet officier supérieur lui avait lui-même raconté avec une singulière inconscience les faits que nous venons de rapporter. Il en avait sous ses yeux laissé prendre des photographies.

Le commandant Frèrejean était considéré comme un fanfaron de la sévérité. A une circulaire de la magistrature lui demandant, alors qu'il commandait, voici quelques années, le cercle de Nioro, quel était le régime de la police dans sa région, il se vantait publiquement d'avoir répondu : « Le capitaine commandant le cercle de Nioro impose aux indigènes les amendes qu'il juge convenables, leur fait administrer le nombre de coups de corde qui sont nécessaires, condamne à mort et, *dans les cas les plus graves*, en réfère à l'autorité supérieure. »

### Le procès des antimilitaristes

Mardi a commencé devant la cour d'assises de la Seine, le procès des antimilitaristes. Les accusés sont au nombre de vingt-huit, savoir : Jean Bousquet, Urbain Degoulet, dit « Gohier » ; Roger-Alexandre Gibot, dit « Sadrin » ; Gustave-Alexandre-Victor Hervé, Charles-Aristide Desplanques, Eugène-Bonaventure Vigo dit « Almereida » ; Victor Camu, dit « Clément » ; Léon-Amilcare Cipriani, Jules-Charles Le Guery, Mlle Félicie Teutscher, dite « Numieska », Emile-Antoine Laporte, Lazare Baudin, dit « Eogras » ; Georges-Louis-François Yvetot, Emile Pateau, Louis Perceau, Hector-Victor Bosche, Arnaldo-Egidia Bontempi, dit « Arnold Bontemps » ; Jules-Albert Nicolet, Pierre-Marie Le Blava, Ferdinand-Antoine Castagne, Louis-Auguste Grandidier, Raymond-Jules Dubiros, Eugène-Jean Merle, dit « Merle » ; René-Charles Mouton, Jean-Marie Frontier, Auguste-Célestin Gardery, Paul-Albert Chauvin, Emile-Ernest Coulais.

Les témoins à charge et un grand nombre de témoins à décharge ont été entendus à cette première audience.

### Des nageurs peu frileux

Une foule de deux mille personnes a assisté lundi à la course annuelle à la nage qui se dispute chaque année, à une heure matinale, le jour de Noël, dans les eaux glacées du lac situé dans Hyde Park, et que l'on appelle la Serpentine. Cette épreuve a eu lieu régulièrement chaque année, depuis 1864.

Un peu avant huit heures, les hardis nageurs, au nombre de trente-cinq, se sont précipités à l'eau au milieu des applaudissements des assistants. Le gagnant a battu d'un mètre seulement le record. La distance à parcourir était de cent yards (quatre-vingt-onze mètres).

### Tirages financiers

*Ville de Paris 1899*

Mardi a eu lieu le tirage des obligations de la Ville de Paris 1899. (Emprunt Métropolitain). En voici les résultats :

Le numéro 277,159 gagne 100.000 fr.

Les numéros 3.072 et 240.185 gagnent chacun 10.000 fr.

Trente numéros gagnent chacun 1.000 fr.

## *Petites Nouvelles*

On vient d'installer à bord de certains cuirassés de l'escadre du nord, un appareil inventé par le quartier-maître Conan, et destiné à garantir de la foudre les appareils de télégraphie sans fil.

— On a construit sur la cime du Mont Blanc à 4,810 mètres de hauteur un refuge pour les touristes qui parviendront à cette altitude. C'est le plus haut refuge de toute l'Europe.

— Une dépêche de Mexico annonce que 30 mineurs ont été asphyxiés dans la mine Ste-Gertrude qui est en feu.

— A l'issue d'une réunion tenue à la Bourse du Travail les garçons épiciers grévistes ont décidé de reprendre le travail.

— L'affaire d'espionnage de Marseille continue à s'instruire : d'autres arrestations sont imminentes.

## REVUE DE LA PRESSE

De M. Pelletan dans la *Dépêche* :

Je ne suis pas de ceux qui annoncent, en cas de conflit armé, la défaite certaine de la France. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'elle soit réduite à acheter la paix au prix de toutes les humiliations. J'ai la conviction que si l'on nous attaquait, on jouerait une grosse partie. Mais qui pourrait ne pas voir le suprême péril dans un gouvernement qui, comme autrefois le gouvernement impérial, pourrait être amené à jeter la France dans une guerre, non pour des nécessités nationales de défense, c'est-à-dire pour les seules considérations qui permettent de faire verser une goutte de sang français, mais pour des intérêts de parti et pour les besoins d'une ambition impopulaire ?

Pourtant, réfléchissez : tournez, retournez les éventualités possibles, et posez-vous les deux questions : Si M. Doumer était élu par les intrigues de couloir et des achats de conscience, pourrait-il ne point entrer en conflit avec le pays ?

S'il était en conflit avec le pays — à moins qu'il ne se résigne à disparaître, ce que ne croiront jamais ceux qui le connaissent — quelle serait son unique ressource, sinon l'appel à la force ?

Heureusement, il ne sera pas élu.

## CHRONIQUE LOCALE

### UNE COMBINAISON

Dans un but qui apparaît rien moins que politique, le journal de la rue des Ecoles a publié dimanche la liste de *ses* candidats : MM. Cocula, Pauliac et Rey.

Malgré que l'on connût les sympathies étroites que ce journal nourrit à l'égard du député de Cahors, l'accouplement que commet le *Réformateur* en présentant à la fois MM. Cocula, Pauliac et Rey a surpris.

Que notre confrère ait à cœur de soutenir M. Rey et qu'il nous le présente comme le modèle du parfait républicain, nul n'a le droit d'y contredire puisqu'il est permis à chacun d'exprimer librement son opinion et mieux encore de manifester sa reconnaissance.

Mais que notre confrère veuille accoler à MM. Cocula et Pauliac, radicaux, M. Rey, le député-girouette, nous ne pensons pas que cette combinaison ait l'heur de plaire aux républicains.

Tous les républicains, en effet, n'ont pas pour les hommes politiques une reconnaissance personnelle pour des services particuliers rendus et tous ne pensent pas, avec juste raison, qu'un mandat de sénateur doive être la récompense du député parce que ce député siègera depuis longtemps à la Chambre.

Le Sénat n'est pas une récompense, pas plus qu'il ne doit être un lieu de repos ; l'active politique s'y poursuit là comme à la Chambre, et à cette heure, avec plus d'activité, plus de loyauté même.

C'est pourquoi la grande majorité des républicains qui considèrent d'abord le programme politique des candidats, estimeront que l'honneur d'entrer au Luxembourg n'appartient pas à M. Rey.

Eh oui ! M. Rey, député, n'a jamais eu une attitude politique bien nette ; il s'est détaché à chaque occasion des groupes de gauche, alors qu'il devait son élection aux suffrages des radicaux ; et aujourd'hui, sous le prétexte qu'il est député depuis 1889, il faudrait le doter d'un mandat de sénateur ?

Mais où irait-il siéger M. Rey au cas — hypothèse absolument invraisemblable — où il serait élu sénateur ?

Est-ce que s'il se voyait, pour 9 ans, bien assis sur un fauteuil du Sénat, M. Rey, n'ayant plus de préoccupations électorales, n'irait pas fraterniser avec les républicains dans le genre de Méline ?

Le *Réformateur* peut-il affirmer quelle serait l'attitude au Luxembourg de M. Rey ?

Sans doute, le *Réformateur* nous dira que le député de Cahors est foncièrement démocrate, qu'il a toujours lutté pour la République, qu'il en est même un fondateur ; mais ce raisonnement convient également aux Ribot, Méline, Dupuy, etc..., que ne soutiendrait pas le *Réformateur*.

Et pourtant ceux-là aussi sont des républicains, des fondateurs de la République ; ceux-là aussi ont été aux côtés de Gambetta ; ils ont même la prétention de soutenir que, seuls, ils sont dans la tradition gambettiste.

Mais qu'il y ait une réforme démocratique à faire, vous les trouvez au premier rang pour la combattre.

M. Rey est de ceux-là.

C'est pourquoi, favoriser son succès aux élections du 7 janvier est donner un adversaire à ces partis de gauche qui poursuivent avec tant d'ardeur la réalisation des réformes politiques et sociales que le pays réclame depuis si longtemps.

Les électeurs républicains ne considéreront pas le grand nombre d'années que M. Rey a vécues au Palais-Bourbon ; ils considéreront simplement l'attitude politique observée par le député de Cahors et, dès lors, ils n'approuveront pas l'accouplement bizarre que commet le *Réformateur* en présentant sur une même liste MM. Cocula, Pauliac, radicaux, et M. Rey, traître au parti radical.

LOUIS BONNET.

### A une Question Saugrenue

Pensant que l'équivoque règne partout comme chez lui, le *Réformateur* pose la question suivante :

Supposons encore que M. Talou obtienne plus de voix au premier tour que M. Pauliac.

Quelle sera la candidature que vous recommanderez au second tour ?

Sera-ce celle de M. Pauliac ? et que devient alors votre *scrupuleuse discipline* ?

Sera-ce celle de M. Talou ? Quelles en seraient les conséquences ? — « *Figeac privé de Sénateur* ».

* * *

Nous pouvons répondre d'une façon très nette, comme d'habitude, à ces questions :

Si M. Talou obtenait plus de voix que M. Pauliac au premier tour, et si un autre candidat de Cahors était élu avec M. Cocula dont le triomphe ne fait aucun doute, M. Ernest Talou se retirerait en faveur de M. Pauliac, pour sauvegarder les droits de l'arrondissement de Figeac.

Et cette réponse, qu'on le sache bien, n'est pas faite pour les besoins de la cause.

M. Talou l'a écrit il y a déjà plus de 15 jours à une personnalité de Figeac qui peut produire la lettre.

M. Talou n'avait donc pas besoin de la question posée par le *Réformateur* pour prendre une attitude et pour prouver sa loyauté.

L. B.

### A Lui, l'ex-Percepteur !

L'ex-percepteur nous informe qu'il ne répondra plus à nos articles, car ajoute-t-il, sa cécité n'est qu'apparente.

Nous ne connaissons pas le degré d'acuité visuelle de l'ex-percepteur, mais nous comprenons les raisons qui obligent celui-ci à prendre une telle détermination.

Du reste, cette détermination n'est pas faite pour nous gêner, au contraire ; elle ne nous empêchera pas de dire aux électeurs ce qu'ils doivent savoir, à qui ils ont à faire.

Car nous ne permettrons pas à ce monsieur de vouloir donner des ordres, et de s'ériger, en conducteur (??) des foules.

Ce rôle ne lui sied pas.

En outre, G. R. (c'est ainsi que signe l'ex-percepteur) déclare qu'il sait se souvenir et que tout vient à point à qui sait attendre.

Des mots cela, mais l'avertissement serait gentil si le G. R. du *Réformateur* pouvait intimider quelqu'un même par la menace d'un jury d'honneur.

Nous avons bonne mémoire, nous aussi, n'est-ce pas ce qui gêne l'ex-percepteur ?

Hélas ! il a beau se démener — dans quel but ? dans un but politique ? allons donc ! — l'on est fixé, et l'ont rit et l'on soulève les épaules.

Cependant que l'ex-percepteur le veuille ou ne le veuille pas nous dirons ce qu'il nous plaira de dire, malgré qu'il y ait du linge qui supporte mal la lessive.

En qualité de logeur et restaurateur, l'ex-percepteur doit le savoir.

LOUIS BONNET.

#### Compatriote

Notre compatriote, M. J.-E. Arnaudès, commis principal des contributions indirectes à Cadenet (Vaucluse), est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à Thenon (Dordogne).

### IL A DIT

A ceux qui comprennent le sens, la valeur des mots et connaissent l'ex-percepteur de Sauzet, nous signalons les lignes suivantes qui semblent être écrites au nom de M. Rougier :

Dans tous les cas, puisqu'il faut encore le répéter, qu'ils (c'est nous) sachent bien que rien ne m'arrêtera.

Et, puisqu'il le faut, je leur affirme de nouveau que je ne désire rien.

Que je ne demande rien, pas plus à M. Cocula qu'à M. Rey, pas plus à M. Vival qu'à M. Héli-Devals.

En outre, ajoutons que l'ex-percepteur affirme plus haut qu'il n'est pas journaliste de carrefour et qu'il n'emploie jamais des procédés jésuitiques ! ! !...

Il a dit. L. B.

#### Réception officielle

M. le préfet du Lot ne recevra pas officiellement à l'occasion du Jour de l'An.

#### Perception

Par arrêté de M. le Ministre des finances, M. Lacoste, ancien fondé de pouvoirs à la recette des finances de Moissac, est nommé percepteur de Bach, en remplacement de M. Dayet, précédemment nommé à la perception de Montcuq.

#### Au 7e

M. Schwob, capitaine adjudant-major au 5e d'infanterie est promu chef de bataillon et affecté au 7e d'infanterie en remplacement du chef de bataillon Renault, retraité.

— M. de Latapie de Balaguier, capitaine au 7e, est promu chef de bataillon et affecté au 37e d'infanterie.

— M. Merceron, sous-lieutenant au 7e, passe, sur sa demande, au 90e à Châteauroux.

— M. Moujon, sous-lieutenant au 90e d'infanterie, passe au 7e en remplacement de M. Aurejac, changé de corps.

#### Congrès des jeunesses laïques

Le bureau de la Fédération informe les sections, que toutes les pièces concernant le congrès : rapports, communications diverses, etc, doivent parvenir au siège, avant le 1er janvier.

La cotisation, pour les Sociétés amies qui veulent participer aux travaux du Congrès, est fixée à 2 fr. par délégation.

La date du Congrès reste fixée au 14 janvier.

Un banquet, auquel seront invitées plusieurs personnalités politiques, aura lieu immédiatement après la réunion.

Prix de la carte d'entrée au banquet : 3 fr. 50.

En vente chez :

Mlle Euphrasie Imbert, Boulevard Gambetta.

MM. Belval, Café de la Comédie.

Nicolaï, 6, rue des Boulevards.

#### Union amicale des Enfants de Frayssinet à Paris

L'Union amicale des Enfants de Frayssinet (Lot) organise pour le dimanche 7 janvier 1906, un arbre de Noël suivi d'un concert pour lequel elle s'est assurée le concours d'artistes de nos meilleures scènes parisiennes.

Cette fête sera donnée à la salle des fêtes de la mairie du VIe arrondissement (place Saint-Sulpice), à 2 heures du soir.

#### Les bohémiens

Une bande de bohémiens, conduite par Pauma Teray Hoviz, natif de Kragouyohatz (Serbie), circulant, lundi, sans autorisation, dans les rues de la ville, a été rassemblée au violon municipal et chassée ensuite du territoire de la commune de Cahors.

Cette bande se composait de onze personnes et chacune d'elles conduisait un ours ou un singe.

#### Société agricole et industrielle du Lot

La Société agricole et industrielle du Lot se réunira le mercredi 3 janvier 1906, à 2 heures du soir, dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors.

*Le Président de la Société,*
*Chevalier de la Légion d'honneur,*
Dr E. REY.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal ;

2° Admission de nouveaux membres ;

3° Concours d'animaux gras du 1er février 1906 ;

4° Elections générales ;

5° Communications diverses.

#### Mandats de dépôt et vagabondage

An début de son audience civile du mardi 26 décembre, le tribunal jugeant correctionnellement, confirme deux mandats de dépôt contre deux vagabonds, les nommés Jean Larroche et Victor Vinès.

Trois vagabonds défilent ensuite devant les juges :

Louis Bonneau, né le 16 août 1855 à Uressé (Deux-Sèvres) ; Louis Bouygues, né le 1er janvier 1848 à Souillac (Lot), et Louis Delvert, né le 4 juillet 1852 à Issepts (Lot), surpris en flagrant délit de vagabondage et mendicité, sont condamnés à six jours de prison chacun.

#### Théâtre de Cahors

C'est demain vendredi 29 décembre que nous aurons la bonne fortune d'un spectacle intéressant. **La Lune de Miel**, vaudeville en trois actes, et le sujet dramatique, si bien traité par l'auteur, du cas de l'abbé Mirande, dont on a tant parlé ces derniers temps. Les trois actes de **la Soutane**, sont très intéressants ; les scènes d'un honnête curé de campagne en lutte contre les erreurs de son évêque, méchant et vindicatif, dont la haine le poursuit. Cet ouvrage n'est pas antireligieux, et ceux qui défendent aux chrétiens d'y assister, font fausse route.

#### Avenir Cadurcien

PROGRAMME DES 31 DÉCEMBRE 1905 ET 1er JANVIER 1906

| | |
|---|---|
| En cheminant. Allegro, | Kelsen. |
| Fête Watteau (Ballet), | Coquelet. |
| Babette, polka pour piston, | Boisson. |
| Fantaisie sur la Poupée (1re audition), | Audran. |
| Gigolette, Polka, | Bajùs. |

*Allées Fénelon, de 3 h. à 4 h.*

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus mardi :

*Paris, 26 décembre 12 h. 26 s.*

#### La protection des nationaux

*Le croiseur « Cassini » partira incessamment de Brest pour Riga, afin de protéger les Français qui résident en Russie.*

#### Affaire d'espionnage

*Le parquet de Toulon a fait arrêter un ouvrier de l'arsenal militaire, compromis dans l'affaire d'espionnage découverte à Marseille.*

#### En Russie

*Les employés des chemins de fer et des télégraphes de Varsovie ont décidé de reprendre le travail.*

* * *

### Télégrammes reçus hier :

*Paris, 27 décembre 12 h. 30 s.*

#### La situation s'aggrave à Moscou

*Les désordres augmentent à Moscou. Une bataille acharnée continue : 2.000 soldats et 10.000 civils sont tués ou blessés.*

#### En Pologne

*Une dépêche de Varsovie annonce que la circulation du chemin de fer Vistulien est interrompue.*

#### A St-Domingue

*Les rebelles ont capturé le Président de la République de St-Domingue.*

* * *

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

*Paris 28 déc. 12 h. 25 s.*

#### Affaire d'espionnage

**La police de Marseille a arrêté hier soir un Allemand compromis dans l'affaire d'espionnage.**

#### Le Mariage d'Alphonse XIII

**Edouard VII assistera en mai, à Madrid, au mariage du roi d'Espagne.**

#### La Conférence d'Algésiras

**L'Espagne a proposé aux puissances la date cu 16 janvier pour la Conférence d'Algésiras.**

#### En Russie

**Une fusillade a eu lieu à St-Pétersbourg. Il y a de nombreuses victimes.**

**On croit à une prochaine intervention européenne.**

AGENCE FOURNIER.

## Arrondissement de Cahors

#### Lauzès

*Les suites d'un accident.* — Lundi dernier, jour de foire à Cabrerets, le sieur Lapergue, originaire de Sabadel, marié à Cours, acheta quelques brebis, dont le propriétaire était de Cabrerets.

Le soir, Lapergue emmena les brebis achetées, mais, arrivé à quelques centaines de mètres du bourg de Cabrerets, ces bêtes, habituées à paccager dans les bois environnants, quittèrent la route et se dirigèrent vers leur paccage habituel.

Leur nouveau propriétaire les suivait, mais comme il ne connaissait pas les lieux et que, de plus, il faisait nuit noire, il passa trop sur les bords du rocher, perdit pied et fut précipité dans le vide d'une hauteur de quarante mètres environ.

Deux heures après, le fils Delon, maître d'hôtel à Cabrerets, ayant à sortir, entendit des gémissements ; il se dirigea, accompagné de quelques personnes, vers cet endroit et y trouva le sieur Lapergue qui avait encore toute sa connaissance.

Transporté immédiatement à Sababel, chez ses parents, par Delon, les soins lui furent donnés par le docteur Brandala de Lauzès, lequel déclara qu'il y avait peu d'espoir de le sauver.

En effet, Lapergue est décédé dans la nuit de mardi à mercredi après d'horribles souffrances.

*Vol.* — Lundi, jour de la fête de Noël et pendant la célébration des vêpres, un individu s'est introduit dans le presbytère de Blars et a fracturé des meubles du curé.

Il s'empara d'une somme de 3,000 fr. environ. A l'issue des vêpres, M. le Curé s'étant aperçu du vol, des personnes de bonne volonté allèrent immédiatement prévenir la gendarmerie de Lauzès.

Un cycliste, allant à Blars, ayant rencontré un individu étranger au pays, se dirigeant sur Cabrerets, crut devoir en prévenir la victime du vol.

Le même cycliste prié de poursuivre cet étranger accepta et fut assez heureux pour le rencontrer à Conduché à l'hôtel Detuit.

L'étranger prit un billet de deuxième classe pour Villefranche, le cycliste en prit un pour Cajarc et, arrivé à la gare de cette dernière ville, il fit arrêter le voleur, lequel avait encore sur lui, le montant de la somme volée.

Nous croyons savoir que M. le Curé de Blars, appelé à Cajarc, a reconnu l'argent volé.

Toutes nos félicitations à ce brave cycliste qui, dans cette circonstance, a montré de la bonne volonté et fait preuve de beaucoup de tact.

#### Limogne

*Noyé.* — Ces jours derniers, un certain J..., garçon tailleur, âgé de 15 à 16 ans, originaire de Lugagnac, avait quitté le toit paternel. Ses parents le croyaient à la recherche de travail, lorsque, au bout de huit jours, on l'a trouvé noyé dans un puits. Ayant volé quelques objets à Limogne, ses parents durent lui faire quelques remontrances. C'est sans doute à la suite de cela qu'il a dû prendre cette détermination.

#### Montcuq

*Changement de foire.* — Le maire de la commune de Montcuq tient à rappeler au public que cette année, le premier de l'An étant un lundi, la foire du 31 décembre aura lieu le samedi 30.

Rien ne sera négligé pour continuer la bonne renommée de cette importante foire et, de plus, les oies grasses ne paieront aucun droit de place.

*Grand théâtre Renard.* — Oui, certes, à cette longue série de représentations si récréatives et si variées, il fallait une fin digne des débuts ; il était même nécessaire que ceux qui avaient obtenu un si grand succès dans le *Gamin de Paris* se montrassent supérieurs encore dans le dernier spectacle qu'ils nous offraient hier à l'occasion des fêtes de Noël. Durant tout leur séjour à Montcuq, je me suis plu à remarquer chez eux un vif désir de nous donner satisfaction et, jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière minute, au moment où ils étaient prêts de se séparer de nous pour longtemps, ce désir s'est manifesté avec la même intensité, avec la même vivacité. Eussent-ils dû quitter notre ville pour la vie, les membres de cette troupe avaient du moins conscience de leur tâche et ils ont voulu la remplir jusqu'au bout. A la demande générale, et sur les instances de quelques amateurs qui ont su tout particulièrement les apprécier, la troupe Renard a donné une seconde représentation de la *Mascotte*. Pleine réussite !!! succès complet !!! Je n'entreprendrai certes pas de donner un second compte rendu sur la façon heureuse dont fut interprétée cette opérette. Tous les personnages ont pleinement réussi dans la diction de leur rôle et tout sera dit si nous portons encore à un degré plus élevé les chaleureux hommages que la population montcuquoise leur a précédemment adressés. Bettina, c'était Vénus aux traits séduisants, à la voix si persuasive ; Pippo, l'amoureux affolé, c'était Orphée, dont les chants faisaient se mouvoir les montagnes, c'était le fils de la Beauté, qui sut gagner même le cœur d'une fille de prince. Rocco si cruellement éprouvé par la Guigne, fut très heureusement personnifié ; Laurent XVII remplit merveilleusement son rôle et dans cette soirée comme dans les précédentes, M. Louis Renard a soulevé à maintes reprises les applaudissements d'un public enthousiasmé. Sous son royal costume, comme sous les vêtements sordides de la quémandeuse, la fille de Laurent XVII sut toujours plaire à l'assistance et gagner facilement sa sympathie. Quelque long que soit le laps de temps qui va nous tenir séparés de ce théâtre, j'ai voulu cependant faire sentir à cette aimable troupe combien elle nous inspire de sympathie, combien, en un mot, nous désirerions son séjour à Montcuq. Aussi je me fais un devoir de lui adresser, avec l'expression de nos regrets les plus sincères, les vœux de bonheur et de succès que nous formons pour elle. Nous pouvons assurer d'ores et déjà que la population lauzertine, éprise elle aussi des belles choses, n'éprouvera pas dans les représentations qui lui seront offertes une satisfaction moins grande. Au nom d'une population reconnaissante, je remercie M. Renard d'avoir bien voulu, durant ces longues et rigoureuses soirées d'hiver, nous procurer d'aussi intéressantes distractions. Adieu.

Moi G.

#### Lacapelle-Cabanac

*Vol.* — Lundi, pendant les vêpres, un voleur, après avoir fracturé une porte d'entrée, s'est introduit dans la maison du sieur Maratuech, propriétaire à Malabrout, et a fait main-basse sur une somme de 25 fr. et sur une bague en or appartenant à sa femme.

La gendarmerie de Puy-l'Evêque s'est transportée sur les lieux.

#### Mauroux

Les Saints qui ornaient notre Eglise ont disparu ces jours derniers.

Chez nous, quelques paysans font entendre à ceux qui veulent les croire que le gouvernement veut s'emparer du mobilier des Eglises pour les vendre aux enchères.

Les curés entretiennent cette stupide idée et le malheur c'est que leurs mensonges prennent bien parmi nos populations.

Les Saints de l'Eglise de Cabanac, section de Mauroux, ont subi le même sort, plusieurs autres choses ont été aussi enlevées.

Les mêmes faits se sont passés à Sotu-rac, Sérignac.

A Lacapelle-Cabanac, ni à Vire, rien n'a été enlevé.

*Avis aux domestiques.* — Dernièrement, un domestique d'un propriétaire à Lacapelle-Cabanac quittait son maître.

Celui-ci, a cité le domestique en justice de paix, et ce dernier a été condamné à payer une indemnité de cent francs de dommages et intérêts.

Monsieur le propriétaire n'a pas voulu profiter de cet argent : il en a donné le 1/3 au bureau de bienfaisance de Puy-l'Evêque, le 1/3 au bureau de Montcabrier, résidence du domestique, et l'autre 1/3 au bureau de Lacapelle-Cabanac.

## Arrondissement de Figeac

#### Cajarc

*Incendie.* — Mardi soir vers 11 h. 1/2 un feu qui aurait pu prendre des proportion considérables fut aperçu par des voisins dans la Vieille Tour de l'ancien château de Cajarc, immeuble appartenant à M. Pradel sabotier.

L'alarme aussitôt donnée les secours s'organisèrent avec une rapidité qui fait honneur au dévouement et à l'intelligence de toute la population car c'est grâce à la promptitude avec laquelle les pompes à incendie furent amenées sur le lieu du sinistre que tout un quartier a pu être préservé.

Dès le premier moment M. Bor, maire et la brigade de gendarmerie dont le brigadier a été le premier rendu sur les lieux, ont pris la direction des secours.

Particulièrement remarqué le courage et le dévouement du gendarme Deney, se trouvant sans cesse aux endroits les plus dangereux, et qui ne craignait pas de prendre parfois la lance en main sans souci de la fumée aveuglante et de l'eau glacée sous laquelle il est resté jusqu'au dernier moment avec trois ou quatre braves citoyens.

Mais nos félicitations vont surtout à M. Roques couvreur, capitaine des pompiers, pour le bon entretien du matériel d'incendie, dont le fonctionnement a été merveilleux ainsi que celui des pompes de la ville, car c'est grâce à la régularité et à la quantité d'eau fournie par ces dernières que le foyer a pu être inondé sans interruption.

A 1 h. 1/2 tout danger était conjuré ; seuls quelques hommes désignés par M. le Maire sont restés pour noyer les décombres.

Les pertes se bornant à des dégâts matériels sont couvertes par une assurance.

On ignore les causes qui ont pu occasionner l'incendie.

*Vol et arrestation.* — Lundi soir le chef de gare de Cajarc a fait prévenir la gendarmerie qu'il venait de recevoir de son collègue de Conduché qu'un individu soupçonné d'un vol important au préjudice du curé de Blars, allait à Cajarc.

Il ajoutait qu'il était accompagné de deux personnes qui le pistaient.

A l'arrivée du train la gendarmerie se trouvait en gare et sur le signe fait par les deux personnes, ils invitèrent le voleur présumé à descendre et à les suivre dans le bureau du chef de gare.

L'individu se troubla et avoua être porteur d'une certaine somme.

Conduit à la gendarmerie, il déclara se nommer Antissac Casimir Marcellin,

âgé de 42 ans, né à Monteils (Aveyron) chaisier à Albi.

Il fut immédiatement reconnu par le gendarme Cyprien, originaire de Villefranche, qu'il avait subi plusieurs condamnations.

Fouillé il fut trouvé porteur de nombreux billets de chemin de fer, d'un trousseau de clefs et de rossignols et enfin porteur d'une somme de 2600 environ.

Il a été mis en état d'arrestation.

**Figeac**

*Tombola des combattants de 1870-71.* — M. Rouvier, président du Conseil des ministres, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser à M. du Pouget, président de la société des Combattants de l'arrondissement, quatre gravures à l'eau-forte destinées à la tombola organisée par cette société.

## Arrondissement de Gourdon

**Payrac**

*Changements de foire.* — La commune de Payrac est autorisée à transférer aux 9 janvier, 7 février, 9 mai et 9 décembre, les foires qui se tenaient au chef-lieu de cette commune le premier jeudi de janvier, février, mai et décembre de chaque année.

A cette occasion aura lieu une grande tombola au bénéfice des propriétaires conduisant des bestiaux.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

### FUMEL

Nous avons été fort surpris de voir dans ce journal, à la date du 13 de ce mois, un article signé : « *Un Républicain anticlérical* », en réponse à un article paru dans le *Paysan du Sud-Ouest*, dans lequel M. le correspondant du journal *La France* avait été pris à partie.

Nous n'ajouterons rien, ni nous ne commenterons point cet article ; mais cependant on voudra bien nous permettre de mettre les choses au point, en ce qui concerne la question des élections municipales du 12 novembre 1905.

Nous nous trouvions en présence de trois listes : liste radicale Rouffié-Belhomme, liste réactionnaire Escande, liste socialiste (cette dernière composée de cinq candidats représentant la classe ouvrière).

Les électeurs de Fumel ne furent pas peu surpris de voir surgir, à quelques heures seulement de ces élections, le 11 novembre au soir, une quatrième liste, composée de plusieurs candidats de la liste radicale, de deux ou trois candidats de la liste socialiste et le surplus de personnes très honorables de Fumel.

Cette manœuvre de dernière heure était, dit-on, l'œuvre de M. Rouffié, maire sortant.

Plusieurs candidats protestèrent contre leur inscription sur cette liste, dite de « concentration républicaine » ; d'autres, par voies d'affiches et du crieur public, firent connaître aux électeurs qu'ils n'étaient pas candidats ; en un mot, ce fut une débâcle générale.

A quelques jours de ces événements, nous connûmes enfin les auteurs de cette liste : d'abord un Monsieur que nos lecteurs nous permettront de ne pas nommer ici, car nous sommes persuadés qu'ils savent de qui nous voulons parler, ce Monsieur ayant déclaré, à diverses reprises et à un assez bon nombre de personnes, qu'il avait contribué à la confection de cette liste. Puis un personnage qui signe très volontiers et très souvent sous le pseudonyme de « *Un lutteur pour la démocratie* », ou bien encore « *Un anticlérical bien connu* », etc...

L'effet de cette manœuvre fut la déroute complète de la liste radicale, car, comme nous l'avons dit plus haut, M. Rouffié fut accusé d'en être l'auteur.

Nous nous permettrons donc de faire remarquer à ces Messieurs qu'ils n'ont pas fait preuve, en cette circonstance, de tact franchement républicain, bien au contraire. Ils ont soutenu la réaction et ont contribué, pour une grande part, à sa victoire.

Nous sommes persuadés qu'il aurait mieux valu que ce « républicain anticlérical » eût continué à fumer trauquillement « sa vieille cigarette », au sein de sa famille, que de s'occuper de politique, car nous croyons que de cette façon tout le monde y aurait trouvé son avantage et son compte.

*Un groupe de républicains.*

## Bibliographie

### Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2543 du 23 décembre 1905.

La révolution en Russie : Les femmes de l'aristocratie faisant le service des grévistes dans un bureau de poste de Saint-Pétersbourg.

Varsovie : Une interwiew de Sienkiewicz. — Les troubles dans la rue.

Suisse : Le nouveau président de la Confédération helvétique, le Dr Forrer et les membres du Conseil Fédéral.

Pays-Bas : Une usine hollandaise à Delft.

Départements : La petite église (Les catholiques n'ayant pas accepté le Concordat). — La Plainière de Courlay (Deux-Sèvres), chapelle de la petite église. — Types et vues diverses.

Tunisie : Les nouveaux timbres-poste Tunisiens.

Chine : La réorganisation de l'armée chinoise par des instructeurs étrangers.

Théâtre illustré : Le Réveil (Comédie-Française). — Jeunesse (Odéon). — Nono (Les Mathurins).

Portraits : Princesse de Battenberg. — Miss Alice Roosevelt. — Baronne Bertha de Suttner.

Nécrologie : M. Paul Meurice. — M. Zadoc-Kahn.

Roman : *Les Intrus*, par M. Charles Esquier. — *L'Enfer de glace*, par Pierre Giffard. (Illustrations de Laurent Desrousseaux).

Théâtre. — Echecs, par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

**Le numéro 50 centimes**

### LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : **Adolphe BRISSON**

SOMMAIRE DU 24 DÉCEMBRE 1905

**Texte** : Notes de la semaine : L'inconnu, Le Bonhomme Chrysale. — Etudes et croquis : Au salon de l'automobile, E.-Melchior de Vogüé. — Poèmes en Prose : Un Réveillon pendant la guerre, André Theuriet. — Echos de Paris, Sergines. — Le livre du Jour : Au Maroc, Gabriel Veyre. — Poésies : Fernand Gregh ; François de Croisset. — Causerie théâtrale : Le Mélodrame et la Tragédie modernes, Ferdinand Brunetière ; le « Réveil », Jean Thouvenin ; une scène du « Réveil », Paul Hervieu. — Pages Oubliées : Le Chariot de Thespis, Jean Aicard. — Revue des livres : Les livres d'étrennes, Adolphe Brisson. — L'art de la Prose : La phrase du dix-huitième siècle, Gustave Lanson. — Mouvement scientifique, Henri de Parville. — Les espérances, roman, Mathilde Alanic.

**Gravures** : Un nouveau chef-d'œuvre : La « Pieta ». — Les distractions de l'empereur du Maroc : Quatre photographies. — A la Comédie-Française : Avant et pendant la représentation du « Réveil ».

**Musique** : La « Dernière Bûche » légende du Noël, par Théodore Botrel. — Bas-relief d'après Andrea dell Robbia.

**Supplément La « Femme »** : Causerie sur la Coupe ; Grand Concours de travaux de dames ; Aidons-nous les uns les autres ; propos du docteur. — Recettes de la Cuisine.

**Abonnements :**

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : **10 fr. par an.**

UNION POSTALE : **12** francs **50 par an.**

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 24 Décembre 1905.

Daniel Lesueur : La force du Passé. — André Theuriet : Chanteraine. — Paul Féval : Le Bossu. — Daniel Arnauld : Madame la Notairesse. — Variétés : la Mode, le Théâtre, les Sciences, Sports, Arts mondains, actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut **s'abonner sans frais** dans tous les bureaux de poste.

**La Vie Heureuse**

Le Prix de Cinq Mille francs décerné chaque année aux Lettres françaises par le Jury féminin de la *Vie Heureuse* ; les amusantes révélations de M. Joseph Galtier sur ce que disent les Oracles de la prochaine élection présidentielle ; les grands mariages de novembre et leurs élégances ; les splendeurs des plus beaux bijoux du monde ; les exploits des meilleurs fusils de l'Aristocratie française ; la vie des femmes d'officiers dans le Sud-Algérien ; les gloires des femmes légionnaires ; l'Homme et son Image, d'après les Maîtres.... lettres, actualité, monde, sports, voyages, art : tout est représenté dans le numéro de Noël de la *Vie Heureuse*. Il offre encore d'amusantes interviews de MM. Coquelin Cadet, Xavier Privas, Albert Guillaume, Léon Gandillot, etc., etc, une spirituelle saynète de Tristan Bernard, qui sera jouée cet hiver dans les salons les plus élégants. Et nous n'avons pas parlé des huit planches hors texte en couleur, des surprises, des amusants concours offerts par la *Vie Heureuse* dans ce numéro exceptionnel qui n'est cependant vendu que 50 centimes.

Abonnements : Paris et département, 7 fr. Etranger, 9 fr. Le N°, 50 centimes.

### Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 28 Décembre 1905.

La lampalagua, Raphaël de la Grillière. — Une équipe de Footballeurs aveugles. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Forêt pétrifiée. La roue humaine. — Allo ! Un fiacre. Les Chinois fumeurs de tabac. G. T. — L'exploration fantastique du Dr Bergamy, (suite) Illustrations de Holewinski. Paul de Sémant. — Le mystère des mers Arctiques. — Les aventures d'Hercule Hardi, (suite) illustrations de Tofani, Eugène Süe. — Battue aux tigres dans l'Assam, Henri Renou. — Compte rendu des Sociétés de Géographie L. P.

Nos Concours. — Concours N° 204. (Proverbes montants et descendants). **Soixante prix**. — Solution du concours 198 (Les noms raccordés). — Lauréats, M. Sphinx.

## Chronique agricole

**NOS RÉCOLTES**

Nous avons déjà fait connaître les résultats donnés cette année par nos principaux vignobles et l'on sait, grâce à nous, que l'année 1905 ne sera pas aussi mauvaise que voulaient bien le prétendre certains intermédiaires intéressés.

Le rendement de la récolte des blés a été assez satisfaisant, malgré les nombreux champs versés et malgré l'augmentation de la main-d'œuvre qui en résulta.

Les recettes de ce fait furent diminuées naturellement et nos agriculteurs ont fait entendre de justes plaintes, mais enfin la récolte fut d'une moyenne satisfaisante.

Nous allons compléter le tableau de notre enquête annuelle en donnant maintenant les chiffres de la production de l'orge et de l'avoine.

En ce qui concerne l'orge, la superficie ensemencée a été de 724.235 hectolitres, contre 704.683 en 1904, et la production a atteint 15.108.401 hectolitres, soit 9.621.276 quintaux, contre 13,510.158 hectares et 8.579.621 quintaux en 1904.

La superficie cultivée en avoines a été de 3.818.893 hectares, contre 3.834,617 en 1904 ; la production s'est élevée à 99.602.557 hectolitres contre 96.852.212 en 1904, soit 46.670.644 quintaux, contre 42.224.757 en 1904.

**ETAT SANITAIRE DU BÉTAIL**

Le ministère de l'agriculture a établi le Bulletin sanitaire du bétail pour le dernier mois d'octobre. Comme les précédents, ce bulletin signale un état tout à fait satisfaisant, on y lit notamment que la France se trouve absolument indemne de la fièvre aphteuse.

La situation est loin d'être si bonne dans d'autres pays voisins. Si pendant la 1re quinzaine d'octobre la Suisse n'a accusé aucun cas de fièvre aphteuse, l'Italie comptait au 1er octobre 2.493 animaux bovins malades ; la maladie a suivi depuis plusieurs mois une marche progressive dans ce pays. A la même date, on comptait en Autriche 189 et en Hongrie 830 étables infectées par la maladie.

**LE CHEPTEL COMMUNAL**

La Chambre vient d'adopter une intéressante proposition de loi qui facilitera les prêts de bétail aux petits cultivateurs.

Nous croyons devoir en indiquer le fonctionnement tel qu'il a été prévu et arrêté par la Chambre.

Bien entendu nous ne ferons connaître que les grandes lignes de cette organisation que le Sénat peut encore modifier.

Les Communes pourront désormais créer des « Caisses Communales de Crédit agricole » ayant pour but de prêter sans aucune caution aux habitants de la Commune les sommes nécessaires à l'achat d'animaux.

Ces Caisses locales seront affiliées à une caisse régionale de Crédit agricole mutuel. Les prêts seront consentis contre billets, signés par les emprunteurs et endosés par le président de la Commission d'Administration de la Caisse Communale qui sera gérée par cinq membres appartenant au Conseil Municipal et par deux citoyens non élus.

Le maire sera de droit le président de cette commission. Sa signature engage la commune.

Telles sont les grandes lignes de la proposition qu'un règlement d'administration publique mettra au point en en déterminant tous les détails et toutes les conditions d'application.

**LES MESSAGERIES DES POSTES DE FRANCE**

Au moment où tout le monde parle de la réforme postale, il est utile d'étudier tous les rouages de ce grand service qui touche à nos intérêts les plus chers. Ces rouages, le public n'en connaît que l'ensemble : c'est ainsi que la plupart des parisiens s'imaginent que c'est l'administration des postes qui transporte les sacs de lettres jusqu'aux gares. C'est une erreur, et le *Temps* publie sur ce sujet, les très intéressants renseignements que voici :

Le transport des lettres est assuré dans Paris par la Société des Messageries des Postes de France, qui, créée au mois d'avril 1899, reçoit, pour le transport des lettres et des facteurs, une subvention qui figure au budget du ministère du commerce, et qui est proportionnelle au nombre de kilomètres parcourus par les voitures. Quand on aura abaissé la taxe postale, les Messageries des postes de France auront une plus lourde tâche encore à remplir qu'aujourd'hui, puisque l'on prévoit une augmentation formidable du nombre des correspondances.

Si l'on veut se rendre compte du surcroît de besogne qui résultera de l'abaissement de la taxe postale, il suffit de dire qu'à certains jours, par suite de l'envoi des prospectus des grands magasins, les Messageries des Postes de France sont obligées de mettre en route 30 ou 40 fourgons supplémentaires, et quand on a eu la curiosité de regarder de près un sac bondé de lettres, on frémit en songeant au nombre de zéros qu'il faudrait aligner pour évaluer le total des enveloppes que transporte chacune des voitures des Messageries des Postes de France.

Voilà certes une découverte faite pour surprendre bien des Parisiens qui, voyant l'inscription « Ministère des Postes et Télégraphes » sur les traditionnelles voitures conduites par des cochers affublés du non moins traditionnel uniforme, ne soupçonnaient guère une organisation aussi étendue que celle des Messageries des Postes de France.

## Bulletin Financier

Le marché est encore aujourd'hui très ferme bien que l'animation ait été moins vive qu'hier, et que l'on n'ait reçu aucune nouvelle venant contre-carrer les bonnes dispositions qui s'étaient manifestées dans la séance précédente.

Le 3 % vaut 99,07.

Nos établissements de crédit continuent à améliorer leurs cours.

La Banque de Paris se négocie à 1429 ; le Comptoir National à 635 ; le Foncier à 709 ; le Crédit Lyonnais à 1077 ; la Société Générale à 627 ; le Crédit Franco-Egyptien vaut 128. Nous rappelons que le but de cette Société est de faire des avances en Eygpte et dans les possessions franco-Egyptiennes aux propriétaires urbains et ruraux ; les prêts avec ou sans hypothèque l'achat de tous biens immobiliers, leur prise en location, leur mise en valeur et exploitation directe.

Le Suez est en reprise à 4,344 ; le Rio également à 1684.

Amélioration également des Rentes étrangères ; l'Extérieure cote 92,10 ; l'Italien 105,90 ; le Portugais 69,17 ; le Serbe se tient à 81,70. Le Turc cote 91,02 ; la Banque Ottomane 599. Les Russes progressent toujours : le 3 % 1891 est à 67.65 ; le 3 % 1896 à 66,10 ; le Consolidé à 81,15.

Les obligations Mashonaland sont très fermes à 495.

Le marché Sud-Africain est en reprise Le deuxième semestre, de 1905 faisant ressortir sur les répartitions de l'année dernière une augmentation de 30 % environ. La Ferreira se négocie à 486,50 ; la Robinson Golb à 219. La Simmer and Jack à 38 fr.


**Pour être de belle eau, un diamant** doit être parfaitement brillant, exempt de la plus légère coloration, de pailles, marques ou fêlures, en un mot de toute imperfection, que les techniciens dénomment, suivant le cas, « lait » ou « sel ». Ceci montre fort clairement que pour atteindre à la perfection il faut, à certaines choses, un nombre si grand de qualités que, seules, celles de tout premier ordre peuvent y prétendre. C'est le cas pour l'Emulsion Scott qui, exempte de tous défauts, se montre absolument souveraine ; elle réunit toutes les qualités, ce qu'aucune autre émulsion n'est arrivée à faire. Quelles sont ces qualités ? Mais, d'abord, constatez-en les résultats, l'explication viendra ensuite. Voici une lettre de Mme Fassy, Directrice de la Crèche du XVIIe arrondissement à Paris, 21, rue de l'Etoile, personne dont le savoir, l'expérience, donnent à ses mots le plus grand poids :

Paris, 22 Mars 1905.

Messieurs,

J'avais en garde un pauvre petit bébé très chétif et que son pitoyable état faisait considérer comme perdu. Je lui donnai de l'Emulsion Scott et dès le troisième jour il me paraissait déjà mieux ; depuis, son état alla toujours en s'améliorant. A 18 mois, il n'avait pas encore une seule dent, il en a dix aujourd'hui et, grâce à votre précieux remède, il est fort et robuste.

Beaucoup de nos autres enfants prennent aussi de l'Emulsion Scott et nous reconnaissons que tous prospèrent et se portent admirablement.

Je puis donc dire qu'à notre Crèche les résultats obtenus de l'Emulsion Scott se sont toujours montrés excellents et maintenus tels aussi bien été qu'hiver, la parfaite digestibilité de votre préparation m'ayant permis en effet d'en continuer l'emploi, même pendant les chaleurs.

M. FASSY,
Directrice de la Crèche du 17e arrondissement,
21, rue de l'Etoile.

Madame Fassy expose là ce qui se produit pour des milliers de personnes et, fort à propos, cite le remède le meilleur pour éviter à l'enfant des pleurs, des cris, des souffrances, à la mère l'angoisse et l'insomnie. L'Emulsion Scott supprime les douleurs et les troubles de l'intestin, donne au petit malade la force dont il a si grand besoin, lui fournit les éléments nécessaires à la formation d'une dentition saine et solide. L'Emulsion Scott a déjà sauvé des milliers d'existences et, cela, parce qu'elle est la meilleure, l'Emulsion Souveraine faite, avec un soin scrupuleux, des substances les plus pures mélangées selon le véritable, l'unique procédé Scott qu'on n'a jamais pu imiter et qui rend l'huile si digestible que le plus délicat bébé prend l'Emulsion Scott avec plaisir et facilité.

Les soi-disant émulsions vendues en litres n'ont aucune des qualités maîtresses de l'Emulsion Scott et ne devraient jamais être données aux malades. L'Emulsion Scott ne se vend jamais au litre, mais toujours en flacons ; on la trouve en toutes Pharmacies au prix unique de : **4** fr. **50** le flacon entier, **2** fr. **50** le demi.

Assurez-vous combien elle est plaisante facile à digérer pour votre bébé. Adressez-nous pour cela, en mentionnant ce journal, 0 fr. 50 de timbres, nous vous enverrons franco un échantillon.

ÉMULSION SCOTT (Delouche et Cie)
356, rue Saint-Honoré, Paris.


*Le propriétaire gérant :* A. COUESLANT.


**Mal de Tête**
MIGRAINE - NÉVRALGIE
Immédiatement soulagé et guéri
par badigeonnage d'
qui ne colore ni altère la peau. **ÉDRINE**
**Rien à avaler**
1 fr. 50 le flacon. — Dépôt pour **Cahors** Pharmacie FOURNIE, place du Marché ; pour **Gourdon** phie MEULET.

**CHAMPAGNE**
La Mon **DOYEN** et **Cie, Reims**, demande des agents à la Commission.

**M. FRANÇOIS CABRIDENS**
24, BOULEVARD GAMBETTA
CAHORS
a l'honneur d'informer la nombreuse clientèle de Monsieur **ROZIÈRES**, qu'il vient de prendre la succession de M. Sarroy et qu'on trouvera chez lui, comme autrefois :
**La Pâtisserie fine et de bon goût, la Confiserie de premier choix et les Chocolats des meilleures marques.**


**COUPONS de JANVIER**

**La Société Générale**
8, rue Fénelon à CAHORS

paie **dès maintenant** et **sans commission** tous les **coupons** à l'échéance du 1er **Janvier** dont le taux est annoncé.

La **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE estampille** et **rend séance tenante** les certificats nominatifs des compagnies suivantes :

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE, MIDI OUEST, EST (après localisation), CANAL DE SUEZ, etc.

La **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** exécute aux meilleures conditions les **ordres** de **bourse** sur tous les marchés de **France** et de l'**Étranger**.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS**

Suivant jugement en date du 22 décembre 1905, le tribunal a déclaré en état de faillite le sieur COSSE Bazile, boulanger, domicilié à Frayssinet-le-Gélat, canton de Cazals,

Ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera,

Ordonné l'incarcération du failli dans la maison d'arrêt,

Nommé M. Dulac juge commissaire, et M. Rousseau, agent d'assurances et arbitre de commerce à Cahors, syndic provisoire.

Pour extrait :

*Le greffier,*
AUSSET.


**MANDELLI, CAHORS**
**En face la Mairie**
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
**Réparation et gravure**
Seul représentant de l'**OMÉGA**
Seul représentant de
l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

JE confie écritures faciles, copies, etc. à toute personne sérieuse, travail suivi, bien payé. Ecr. **Importation**, 14, Rue du Pressoir, Paris.


FEUILLETON DU « Journal du Lot » 22

# LE MILLIONNAIRE
ET
# LE BALAYEUR DE RUES

par W. HERCHENBACH

XII

*Punition des criminels*

En ce moment, il entendit une voix sourde lui crier :

— Inutile, assassin, ton heure est venue.

Smith se retourna vivement, persuadé de voir l'esprit de sa victime qui venait le cherchait pour l'éternité, il poussa un cri terrible.

— Grâce, Sampson, grâce ! s'écria-t-il en tombant à genoux.

— Grâce ! répondit celui-ci en mettant ses deux mains sur la détente de son pistolet qui partit.

Etait-ce un hasard ? ou bien la justice divine avait-elle dirigé la main du vengeur ?

La balle avait atteint le fripier en plein cœur.

A peine le coup fut-il tiré, que la porte s'ouvrit avec fracas, le bruit de l'arme à feu avait fait cesser les scrupules des policemen qui faisaient encore la garde devant la porte de Joanny. Ils arrivèrent à temps pour voir expirer les scélérats. Joanny était tombé de tout son poids sur le corps de Sampson.


Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.


XIII

*Fin*

Nous avons vu, au commencement de ce récit, la veuve Bullen dans une cave humide ; nous l'avons retrouvée plus tard dans une chambre saine, aujourd'hui nous allons la visiter dans sa nouvelle demeure à Saltershall. Elle y est confortablement installée, quoique sans une grande élégance. Les négociants de la cité n'en ont point dans leurs demeures journalières, ils aiment mieux orner leurs habitations des environs de Londres.

Nous entrons d'abord dans une cour où s'élèvent sept à huit tilleuls. Ces arbres sont une très grande rareté dans Londres, on n'en voit en général que dans quelques squares.

La demeure ne contient pas moins de quatre chambres, ce qui est encore un luxe dans la grande ville.

La salle où Bill et sa mère demeurent habituellement est d'un ameublement simple, mais de bon goût ; un tapis à fleurs fait l'admiration de la veuve Bullen, elle n'ose presque pas y mettre les pieds et elle a toujours grand soin de ne jamais les poser sur une fleur.

Un porte mène à la cuisine, que M. Robertson a fait meubler de la meilleure façon. Rien n'y manque pour faire de bons et substantiels plats de viande, même pour la fabrique des pouddings si chers à tout Anglais.

De là on entre dans la chambre à coucher et en dernier lieu dans le cabinet d'étude de Bill.

« Cabinet d'étude », dites-vous ? Oui, car M. Robertson a voulu que Bill reçût une éducation complète. Les meilleurs maîtres viennent tous les jours lui donner des leçons. Et le jeune homme travaille avec zèle et amour. Chaque samedi soir, il doit rendre compte de ses progrès à M. Robertson qui a l'habitude de lui dire alors :

— C'est cela, Bill, tu feras un jour un très bon négociant.

Mais retournons dans la première pièce qui est en ce moment une salle à manger. La table est mise pour beaucoup de personnes ; Bill et sa mère attendent des convives.

Bientôt nous voyons arriver trois convives. Bill court à leur rencontre et les introduit chez lui.

— Voici, mère, dit-il, mister Dik et mister Ned, les braves gens qui ont tiré ton fils des égouts ; et voici l'excellente mistress Ned, qui m'a rappelé à la vie en me donnant du thé chaud et du linge sec. Ce jour-là elle était horriblement fâchée contre moi parce que je prétendais ne pas avoir le temps de lui raconter mon histoire. Elle m'a pardonné depuis. Et voici, mes chers amis, la veuve Bullen, ma bonne mère, qui mériterait d'avoir un meilleur fils.

— Farceur, répond la mère, tu sais bien que cela ne se peut pas.

Tandis qu'ils parlaient encore, on entendit des voix d'enfants.

— Ah ! mes petits amis ! s'écria Bill, et il s'esquiva pour introduire les autres invités.

Il revint faisant entrer une femme accompagnée d'une troupe d'enfants.

Bill les présenta à sa mère :

— Mes amis de Norfolkstreet, mistress Burnett et ses sept filles : Mary, Suzanne, Elise, Anne, Catherine, Jeanne et Ellen, toutes déjà de petites marchandes.

Et maintenant que nous avons fait les présentations nécessaires, mettons-nous à table.

Tout le monde fut gai et de bonne humeur. La joie augmenta encore quand M. Robertson lui-même arriva au dessert. Il causa beaucoup avec Dik et Ned ainsi qu'avec la pauvre mistress Burnett. Au moment de se lever de table, il dit :

— J'ai une jolie villa à Windsor et il y a longtemps que je cherche une personne sûre pour la tenir en ordre. Si vous voulez accepter cette place, mistress Burnett, je pense qu'elle ne vous donnera pas seulement de quoi vivre, mais encore assez pour faire élever vos enfants.

La pauvre femme ne trouva pas de paroles pour exprimer sa reconnaissance ; des larmes inondèrent sa figure, tandis que ses enfant s'écriaient :

— Oh ! quel bonheur ! nous n'aurons plus besoin de vendre des allumettes !

Lorsqu'enfin mistress Burnett eut maîtrisé son émotion :

— Que Dieu vous récompense, dit-elle à M. Robertson.

— Vous acceptez donc ? reprit celui-ci. Voilà une affaire finie ; et maintenant mes bons amis, dit-il se tournant vers Dik et Ned, je vous dois aussi de la reconnaissance car sans vous Bill aurait perdu sa vie et par conséquent moi, ma fortune. Ayez donc la bonté de me dire franchement ce que je peux faire pour vous ?

Les deux hommes ne répondirent pas.

— Toujours les mêmes, dit mistress Ned, quand il s'agit d'aider quelqu'un ils y vont de tout cœur, mais quand ils doivent parler deux-mêmes, ils ont perdu la langue. Je saurai bien ce qu'il faudrait à mon mari et à mon frère, car Dik est mon frère.

— C'est donc à vous que je le demande dit M. Robertson.

— Il y a longtemps qu'ils ont l'idée de commencer ensemble un commerce de peaux lequel leur donnerait de bons bénéfices. Pour cela, il leur faudrait trouver à emprunter vingt livres (cinq cents francs), ils pensent pouvoir les rendre au plus tard en deux ans.

— Nelly, Nelly ! s'écrièrent le mari et le frère, tu es indiscrète.

— Pas du tout, mes bonnes gens, et, pour bien vous le faire comprendre, je ne vous prête pas, mais je vous donne mille francs et à mistress Ned une robe de soie.

— Une robe de soie, à moi ? s'écria celle-ci, ce sera la première fois que la femme d'un chasseur de rats sera si bien habillée ? Une robe de soie ! et l'heureuse madame Ned commença à marcher dans la chambre comme si elle était déjà dans une si splendide toilette.

— Mistress Ned, il y a dérrière vous un garçon qui marche sur votre robe ! cria Bill en riant aux larmes.

La bonne femme se tourna vivement pour chatier l'insolent et un vigoureux soufflet tomba sur la joue de son mari.

Cette fois tout le monde partit d'un éclat de rire. Mistress Ned elle-même quoique confuse se joignit aux autres.

La nuit était déja bien avancée quand les heureux convives prirent congé de M. Robertson et de Bill.

Nous ferons de même avec le lecteur. Mais auparavant, nous devons encore dire que plusieurs années plus tard M. Robertson se retira tout à fait des affaires. La raison commerciale de sa maison resta pourtant la même, seulement sous le nom de Clifton Robertson en grandes lettres, se trouvait en petites Bill Bullen En ce moment Bill Bullen est un des négociants les plus riches de Londres.

FIN.

Avez-vous des **RHUMATISMES ?**
Avez-vous une **BRONCHITE ?**
Avez-vous un **POINT DE COTÉ ?**
Avez-vous un **MAL DE GORGE ?**
N'hésitez pas et appliquez sur le mal un paquet de ouate

# THERMOGÈNE

C'est le remède à la fois le plus **prompt**, le plus **facile** et le plus **certain**

MODE D'EMPLOI : La seule précaution à prendre, c'est que l'ouate soit bien adhérente à la peau, l'action ne se produisant qu'à cette condition. Si l'on veut une révulsion prompte et énergique, on aspergera l'ouate de vinaigre. **1 fr. 50** la boîte.

En vente dans toutes Pharmacies.

**ORFÈVRERIE COUVERTS CHRISTOFLE**

Envoi franco du Catalogue — MANUFACTURE : 56, Rue de Bondy, Paris.

EXIGEZ LA MARQUE DE FABRIQUE et le Nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

Réargenture de tous objets — MANUFACTURE : 56, Rue de Bondy, Paris.

Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, 26, Bd Gambetta

**BOURGET** DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
**Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs**
GRANDE BAISSE DE PRIX

**L. MAURY**
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
**Successeur de BAKER**
*75, Boulevard Gambetta*
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
**Travail parfait et entièrement garanti**

**A. WILCKEN**
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
**Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.**
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
**M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS**
IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Religieuse donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Ecr. Mme Burot, Chantenay (Loire-Inf.).

# Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

**PRIX LES PLUS RÉDUITS. - MÉDICAMENTS DE 1er CHOIX**

## La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

# Huile de Foie de Morue Vierge Ambrée de John Sthevens

**provenance directe de Bergen-Norwège**

La meilleure de toutes les huiles de Foie de Morue est sans contredit l'Huile vierge ambrée obtenue par l'action d'une température modérée sur les foies choisis n'ayant subi qu'une légère fermentation.

Elle ne présente pas la saveur acre et forte des autres Huiles obtenues par expression, à une température élevée, des foies putrifiés, pour augmenter le rendement.

Notre Huile de Foie de Morue ne renferme donc ni ptomaïnes, ni alcaloïdes, ni les produits d'altérations des foies putrifiés.

L'huile de John Sthevens, dépourvue de saveur acre et forte est facilement digestible.

Son odeur et sa saveur douce la rendent agréable au goût.

Sa richesse en principes actifs, iode, soufre, phosphore etc..... en fait un des médicaments les plus actifs de la thérapeutique.

Elle présente tous les caractères d'identité et de pureté exigés par le Codex et par les récents travaux de notre excellent maître M. Bourquelot professeur de pharmacie galénique à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

Nous garantisons nos huiles dernière pêche et de provenance directe.

## LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

**Directeur : PAUL GARNAL,** Pharmacien de 1re classe de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, ancien chef du laboratoire d'analyses de la Pharmacie commerciale de France, rue Drouot, Paris.


ÉTUDE
DE
Me Camille SAUTET
AVOUÉ A CAHORS
Boulevard Gambetta, N° 41
(Successeur de Me Léon TALOU)

# VENTE

**sur saisie immobilière**

AU PLUS OFFRANT
ET DERNIER ENCHÉRISSEUR
**EN SIX LOTS**

de divers immeubles situés dans la commune de LAMADELEINE, canton Nord de Cahors (Lot).

*L'adjudication aura lieu le* **Mardi vingt-trois Janvier** *mil neuf cent six, à une heure et demie de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de justice, à Cahors.*

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors le vingt-trois mai mil neuf cent cinq enregistré,

Et par suite d'un procès-verbal de saisie du ministère de Me SERRES, huissier à Cahors, en date des vingt-six et vingt-sept octobre mil neuf cent cinq, enregistré, dénoncé et transcrit, avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le trente octobre mil neuf cent cinq, volume 178, numéros 35 et 36.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le douze décembre mil neuf cent cinq, lequel a donné acte à Me SAUTET, avoué des lecture et publication du cahier des charges et fixé le jour de l'adjudication.

Et aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Jean VIGNES, ancien domestique chez Monsieur Talou, domicilié à Lamadeleine, canton Nord de Cahors,

Ayant pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, Me Camille SAUTET, demeurant dite ville avec élection de domicile en son étude, Boulevard Gambetta, numéro 41,

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Jean BÉDUÉ, propriétaire cultivateur, domicilié au Chantre, commune de Lamadeleine, canton Nord de Cahors (Lot) ;

2° Et Marie-Anne MIGNOT, sans profession, veuve de Monsieur Antoine BÉDUÉ, demeurant au Chantre, commune de Lamadeleine

La dite dame veuve BÉDUÉ, prise comme ayant été commune en biens, avec son mari et tous deux susnommés, comme héritiers et représentant Antoine BÉDUÉ leur père et mari.

Parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le **mardi vingt-trois Janvier mil neuf cent six** à une heure et demie de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice à Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, en six lots, des biens dont la désignation suit :

## DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL SUS-VISÉ

### Biens situés dans la commune de Lamadeleine

Article premier

Une terre, en nature de bois, située au lieu dit Courpous, commune de Lamadeleine, formant le numéro 676, section C, du plan cadastral de la commune de Lamadeleine de contenance environ, dix-sept ares, soixante centiares, troisième et quatrième classes, et d'un revénu net de deux francs quarante-un centimes. Cet article, confronte avec Clary Larnagol, Delfour et chemin public.

Article deux

Une terre, située au lieu dit Les Graves, formant le numéro 1497, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ soixante-trois ares, dix centiares, seconde et troisième classe, s et d'un revenu net de quarante-cinq francs, quatre-vingt-treize centimes. Cet article, est en nature de labourable vigne et friche, et confronte, dans son ensemble, avec chemin, Lagrèze, Ourcival et Costes.

Article trois

Une terre, située au lieu dit Les Graves, en nature de labourable vigne et friche formant les numéros 1594, 1595, 1596 et 1597, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ vingt-huit ares, cinquante centiares, première seconde et troisième classes, et d'un revenu net de trente francs, quatre-vingt-onze centimes. Cet article, confronte, avec Lagrèze, Ourcival, Costes et chemin public.

Article quatre

Une terre, en nature de bois et friche, située au lieu dit Caufour, formant les numéros 127 et 128, section D, du plan cadastral de la commune de Lamadeleine, de contenance environ, cinquante-sept ares, quatre-vingt-dix centiares, quatrième et cinquième classes, et d'un revenu net de deux francs, soixante-neuf centimes. Cet article, confronte avec Garrigues, Mignot et chemin.

Article cinq

Une terre, en nature de bois, située au même lieu, formant le numéro 134, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ onze ares, soixante-dix centiares, quatrième classe, et d'un revenu net de quatre-vingt-treize centimes Cet article, confronte avec Garrigues, Mignot et chemin.

Article six

Une terre, en nature de bois, située au lieu dit Combe Dardennes, formant le numéro 223, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ, cinquante-neuf ares, soixante-dix centiares, quatrième et cinquième classes, et d'un revenu net de deux francs, trente-trois centimes. Ses confrontations sont avec Ampel, Costes, et chemin public.

Article sept

Une terre, située au lieu dit Les Ginestes, en nature de vigne et friche, formant les numéros 333, 329 et 332, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ, cinquante-trois ares, quarante centiares, quatrième et cinquième classes, et d'un revenu net de trois francs, quatre-vingt-dix-sept centimes. Ses confrontations sont avec chemin public, Mignot et Costes.

Article huit

Une terre, en nature de labourable et vigne, située au lieu dit Boudous, formant le numéro 873, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ sept ares, troisième classe, et d'un revenu net de deux francs, quatre-vingt-quatorze centimes, confrontant avec chemin, Brugidou, Clary, Couderc et Ferby.

Article neuf

Une terre, située au même lieu, formant les numéros 883 et 884, des mêmes section et plan cadastral de contenance environ quinze ares, vingt centiares, troisième et quatrième classes, et d'un revenu net de quatre francs, dix-sept centimes. Cet article, est en nature de labourable et vigne, et confronte, dans son ensemble, avec chemin, Brugidou, Clary, Couderc et Ferby.

Article dix

Une terre, en nature de vigne, et labourable située au lieu Tussonnet, ou Tuzounet, formant le numéro 930, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ vingt-deux ares, vingt centiares, seconde, troisième et quatrième classes, et d'un revenu net de huit francs, soixante-douze centimes, confrontant avec terre ci-après, route de Figeac, La rivière du Lot, Calmette et Sarrut.

Article onze

Une terre, située au même lieu en nature de labourable, vigne et rivage, formant les numéros 1001 P, 1002 P et 1003 P, des mêmes section, et plan cadastral, de contenance environ dix-sept ares, quarante-six centiares, seconde et troisième classes, et d'un revenu net de treize francs, six centimes. Cet article confronte, avec rivière du Lot, route de Cahors à Figeac Calmette et Sarrut.

Article douze

Une terre, située au lieu dit Rivière de Coty, en nature de terre labourable, et vigne formant les numéros 1237 P, 1238 et 1239 P, des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ quarante-huit ares, quatre centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, et d'un revenu net de seize francs, onze centimes. Cet article confronte, avec route de Cahors, à Figeac, Conduché, Bédué et Conduché.

Article treize

Une terre, située au lieu dit Le Chantre, en nature de terre labourable, vigne et friche formant le numéro 1004 P, section D du plan cadastral de la commune de Lamadeleine, de contenance environ neuf ares, trente-neuf centiares, seconde et troisième classes, et d'un revenu net de cinq francs, quatre-vingt-seize centimes. Cet article confronte dans son ensemble, avec terre ci-après, chemin, Tréneules, Clary et terrain communal.

Article quatorze

Une terre, située au lieu dit Le Chantre, en nature de vigne, jardin, terre labourable, grange et pâture, formant les numéros 986, 987, 987 et 988, du plan cadastral de la commune de Lamadeleine, section D, de contenance environ quatre-vingt-onze ares, soixante-dix centiares, première, troisième et quatrième classes, et d'un revenu net de trente francs, cinquante-un centimes. Sur cet article, est établie une grange, construite en pierre, couverte en tuiles canal, à deux tombants d'eau, servant à remiser les bestiaux et les fourrages appartenant aux saisis ; elle comprend : rez-de-chaussée, et un premier étage ; son entrée principale est à l'aspect du midi, par un grand portail à deux ouvrants. Cette grange est construite à proximité de la place publique du Chantre, confronte, dans son ensemble, avec terre, vigne et friches, ci-dessus décrites, terrain communal et chemin public.

Article quinze

Une terre, située au lieu dit Les Prats, en nature de terre labourable et jardin formant les numéros 1015 et 1016, section D, du plan cadastral, de la commune de Lamadeleine, de contenance environ cinq ares trente-sept centiares, première classe, et d'un revenu net de cinq francs quatre-vingt-onze centimes. Sur le numéro 1016, la maison ci-après décrite, servant d'habitation aux saisis, se trouve édifiée, cet article, confronte avec route départementale de Cahors, à Figeac, route du Chantre, terrain communal et Sarrut.

Article seize

Une maison, située au même lieu, formant le numéro 1016, des mêmes section et plan cadastral, d'un revenu net de cinquante-six francs, vingt-cinq centimes. Cette maison, qui sert d'habitation aux parties saisies, est construite en pierres, est récrépie nouvellement, couverte en tuiles canal, à deux tombants d'eau ; elle comprend : un rez-de-chaussée, servant de cave et de remise ; un premier étage, où l'on parvient par un escalier en pierre, établi extérieurement, renfermant une cuisine et deux chambres, bien aérées et percées de plusieurs ouvertures et un second étage, utilisé en grenier, divisé en deux pièces. Cette maison qui a été construite en deux reprises, est située aux abords de la route de Cahors à Figeac, a une cour au devant, fermée par un mur avec portail en fer, et une terrasse au premier étage ; dans la cour, et sous la terrasse, il existe des étables à bestiaux. Ses confrontations sont avec la dite route de Cahors à Figeac, terre et jardin ci-dessus saisis, route du Chantre et Sarrut.

## IMMEUBLES par destination

Les immeubles par destination ci-après désignés, également saisis seront compris dans la vente savoir :

1° Un bœuf, race garonnaise, baie clair, en bon état ;
2° Deux charrues ;
3° Une charrette à bœufs ;
4° Divers outils aratoires ;
5° Une cuve décuvant environ vingt barriques.

## Formation des lots MISES A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en six lots composés comme suit et sur les mises à prix ci-après.

**Premier lot**

Le premier lot se composera des articles un, six, quinze et seize du cahier des charges et du présent, formant les numéros 676, section C, 223, 1015, 1016, et 1016 section D, et des immeubles par destination, et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... **500 fr.**

**Deuxième lot**

Le deuxième lot de composera des articles deux et trois du cahier des charges et du présent, formant les numéros 1497, 1594, 1595, 1596 et 1597, section C, et sera mis en vente sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... **800 fr.**

**Troisième lot**

Le troisième lot se composera des articles quatre, cinq, sept, huit et neuf du cahier des charges et du présent, formant les numéros 127, 128, 134, 333, 329, 332, 873, 883 et 884, section D, et sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci..... **100 fr.**

**Quatrième lot**

Le quatrième lot se composera des articles dix, onze et treize du cahier des charges et du présent, formant les numéros 930, 1001 P, 1002 P, 1003 P et 1004 P, section D, et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... **500 fr.**

**Cinquième lot**

Le cinquième lot se composera de l'article douze du cahier des charges et du présent, formant les numéros 1237 P, 1238 et 1239 P, section D, Rivière de Coty et sera mis en vente sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... **800 fr.**

**Sixième lot**

Le sixième lot se composera de l'article quatorze du cahier des charges et du présent, formant les numéros 986, 987, 988 et 987 section D, et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... **500 fr.**

Les frais exposés au jour de la vente seront payables par les adjudicataires en diminution de leurs prix.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le vingt-sept décembre mil neuf cent cinq.

*L'avoué poursuivant,*
**Signé : C. SAUTET.**

Enregistré à Cahors, le décembre mil neuf cent cinq, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

*Le Receveur.*
Signé : LACHAISE.

**Pour tous renseignements s'adresser à Me Camille SAUTET, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges, qui, comme tous les autres avoués occupant près le dit Tribunal pourra être chargé d'enchérir.**

Certifié véritable par le gérant soussigné,
Cahors, le 1905

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
*Le Maire,*